

### Superstitions relatives aux accouchements en Chine,

PAR M. LE D<sup>r</sup> MATIGNON,

*Médecin aide-major de l'armée, attaché à la Légation de la République française en Chine.*

La médecine chinoise contient souvent des choses singulièrement drôles qui, parfois, ont l'air de revêtir un cachet hautement scientifique : on verra tout à l'heure comment, par les mathématiques, les Céléstes prétendent arriver à reconnaître le sexe de l'enfant, avant sa naissance.

Certains caractères extérieurs, tirés de la forme du ventre, de la teinte de la peau, de la coloration du bout du sein, permettent aux commères et sages femmes — « wan-pou », qui, soit dit en passant, ont, dans l'Empire du Milieu, une habileté toute spéciale pour provoquer les avortements précoces — d'affirmer que l'enfant sera mâle ou femelle.

La mère, de son côté, dès l'instant que les mouvements du fœtus sont perçus par elle, conclut d'après le genre des mouvements, d'après les points où le fœtus s'agite, que le produit de la conception sera de tel ou tel sexe.

Nous avons aussi, en France, encore un certain nombre de préjugés de cette nature, et on va voir que quelques-uns sont communs aux paysans de nos campagnes et aux habitants du Céleste-Empire.

Voyons, d'abord, les indications données par les signes extérieurs.

Un ventre gros, très bombé, globuleux, très lourd, « difficile à porter », nécessitant une courbure exagérée, fait, à bon droit, supposer une fille.

Au contraire, s'il s'agit d'un mâle, le ventre de la mère est beaucoup moins bombé ; il est plus allongé dans le sens de la hauteur. La marche et les occupations courantes sont peu gênées ; la femme vaque à ses travaux, « car le corps d'un garçon est bien moins lourd à porter que celui d'une fille ».

La peau de la figure reste fraîche ; les traits sont peu tirés, le bout du sein pousse très légèrement, s'il s'agit d'une fille. Mais si l'aréole devient très noire, si les éphélides de la face se montrent de bonne heure et abondent spécialement sous les yeux, si la figure est tirée, la peau ridée, sèche, presque parcheminée, il y a beaucoup de chances pour que l'enfant soit du sexe masculin.

Quant aux signes tirés des mouvements du fœtus par la mère, voici en quoi ils consistent :

Si l'enfant donne des coups de pied et de poing, il s'agit d'une fille : le sexe faible a, même en Chine, la réputation d'avoir très mauvais caractère dès la plus tendre enfance.

*hémorragie ou présentation vicieuse, la sage-femme ne dispose d'aucun moyen pour y remédier. De tels accidents sont heureusement rares chez cette population de mœurs simples ; j'ai eu connaissance de quelques décès survenus chez les accouchées à la suite de présentations de l'épaulé.*

Dès qu'elle en a retrouvé la force, quelquefois le jour même de l'accouchement, la nouvelle accouchée se lève et vaque aux soins de son ménage.

Le nouveau-né, après sa toilette faite à l'eau chaude, est revêtu d'une simple chemisette ; on évite de le sortir au grand air pendant les premiers jours. Dès le second mois après la naissance on lui rase la tête et l'on commence à lui donner à manger du riz bouilli et détrempé. Le sevrage a lieu vers la fin de la première année. (D<sup>r</sup> SERRON.)

Un garçon remue, s'agite, saute même dans le ventre de sa mère, mais ne donne jamais de coups de poing et de pied.

Si, après le septième mois, la main droite — je ne sais, par exemple, par quel artifice la mère peut arriver à reconnaître l'une de l'autre les mains du fœtus et, de plus, à les distinguer des pieds! — remue dans le flanc gauche du sein maternel, nous avons affaire à un garçon.

Si, après le huitième mois, c'est la main gauche qui s'agite dans le flanc droit de la mère, ce sera une fille.

Voici, maintenant, un des nombreux calculs auxquels se livrent les parents pour savoir quel sera le sexe de leur rejeton. Il m'a été enseigné par un Chinois chrétien, qui le considère comme excellent. Il prétend être, en ce qui concerne sa femme, tombé juste trois fois sur quatre, et encore pour la quatrième fois n'avait-il pu exactement préciser le début de la grossesse, sans quoi, dit-il, il n'aurait pas fait d'erreur.

Trois facteurs entrent en jeu : l'âge de la femme, le moment de la conception et la lune. En Chine, on ne compte pas par mois, mais par lunes. Il faut que le dernier chiffre de l'âge de la femme et celui de la lune où doit être rapporté le moment probable de la grossesse, soient tous deux impairs, pour que l'enfant soit mâle ; si l'un est pair et l'autre impair, on aura une fille. Une femme de vingt-deux ans aura été mise enceinte à la quatrième lune, elle aura un garçon ; elle aura également un garçon si, âgée de vingt-trois ans, le début de sa grossesse remonte à la troisième ou à la cinquième lune. Mais si, âgée de vingt-deux ans par exemple, sa grossesse commence à la septième lune, le dernier chiffre de son âge, 2, et celui de la lune, 7, étant l'un pair, l'autre impair, elle ne peut avoir qu'une fille.

S'il s'agit d'une femme mariée, on compte par lunes écoulées depuis son mariage et non par les lunes de l'année; et il faut, comme dans le cas précédent, qu'il y ait harmonie entre le dernier chiffre de son âge et celui de la lune, qu'ils soient tous deux ou pairs ou impairs, pour qu'elle ait un garçon.

La superstition médicale triomphe surtout en matière d'accouchements et de pédiatrie.

Un accouchement laborieux ne peut être attribué qu'aux esprits malintentionnés s'opposant à la sortie de l'enfant. Un prêtre taoïste est dans ce cas requis pour pratiquer certaines cérémonies ayant pour but de faire fuir les démons. Sur une table on dispose des chandelles, des bâtonnets odoriférants, des simili-monnaies en papier d'argent, 3 coupes de vin, une assiette contenant 3 sortes de grains. Le prêtre commence à réciter entre ses dents quelques prières, accompagnées de coups rythmés frappés sur la table. Puis, après une demi-heure de cet exercice, le bonze remet au mari trois morceaux de papier, de 2 à 3 pouces de large, sur un pied de longueur. L'un est collé au-dessus de la porte d'entrée de la chambre de la femme, l'autre sur son front, et le troisième réduit en cendre est avalé, dans du thé, par la parturiente. Puis on attend que les charmes fassent leur effet.

On attend souvent fort longtemps, et la vie de la malade paraissant en danger, on recourt au moyen suprême, auquel pas un accouchement ne saurait résister : une séance de marionnettes, dans laquelle

figure la déesse de la Maternité. La chose se passe en général au niveau de la porte de la chambre de la parturiente. Mais, dans certains cas, lorsqu'il faut produire le maximum d'effet dans le minimum de temps, la déesse de la Maternité — la Mère — est enlevée de son théâtre et promenée sur le ventre de la femme. Ce procédé est considéré comme infaillible, et quand il est suivi d'insuccès, les Chinois, au lieu de douter de son efficacité, préfèrent croire que le résultat négatif est dû uniquement à une mauvaise application de cette excellente méthode.

Pour guérir la nervosité des femmes enceintes et aussi pour les garantir contre toutes sortes de mauvais esprits qui pourraient gêner l'accouchement, on place devant la porte de leur maison un *vieux morceau de fil* : les démons ne peuvent manquer de prendre la fuite, car ils savent que c'est avec de tels instruments qu'ils sont pincés par les prêtres taoïstes.

Dès leur naissance, les enfants doivent être soustraits à l'influence des mauvais esprits qui pourraient contrarier leur bonheur, leur fortune future. Aussi sont-ils protégés par des petits couteaux en argent, des clous ayant servi à clouer un cercueil. Ces fétiches sont des protecteurs moraux et physiques, car ils garantissent contre malheurs, accidents et maladies.

#### L'infanticide en Chine.

L'infanticide est ordinairement décidé en une sorte de conseil de famille, auquel prennent part le père, la mère, la belle-mère, les parents et parfois les voisins, — et pratiqué aussitôt après l'accouchement. On attend rarement plusieurs jours. Aussi, quelques sages-femmes à qui ce crime répugne, déclarent-elles comme garçon une fille au moment de sa naissance, espérant que lorsque, deux ou trois jours plus tard, les parents seront définitivement fixés sur son sexe, ils n'oseront plus se défaire du nouveau-né, qu'ils auront déjà laissé vivre quelque temps.

C'est à la sage-femme qu'incombe habituellement le soin de se débarrasser de l'enfant.

Tantôt le nouveau-né est simplement jeté dans la caisse à détrit, où la poussière et les ordures l'ont rapidement étouffé.

Tantôt il est placé sur le « kahn » (lit) et recouvert d'un coussin : un parent s'assied dessus, comme par hasard.

Plus souvent la noyade est employée : la victime est placée la tête en bas dans un seau qu'on remplit d'eau, ou bien on la plonge, la tête la première, dans la chaise percée et on la laisse barboter dans les matières fécales.

Rarement on a recours à l'écrasement de la tête, à la strangulation, à l'incinération ou au dépècement.

Il est un procédé, dit le « coup du pont », qui ne manque pas d'une certaine originalité. Au-dessus d'une jarre ou d'un baquet plein d'eau, on place une fine lame de bois devant céder sous le poids le plus léger. Le nouveau-né est placé dessus et tiré par les bras pour lui faire traverser ce pont en glissant sur le dos ou le ventre. Pendant ce temps l'assistance chante la complainte du « Pont cassé ». Il casse en effet, l'enfant tombe à l'eau, d'où on ne le retire que bien mort.

Il arrive parfois que les enfants sont simplement abandonnés par les parents, dans la rue, où ils meurent très vite pendant l'hiver. Les

religieuses trouvent de temps à autre devant la porte de leurs dispensaires des enfants laissés là pendant la nuit et déjà gelés. Dans les campagnes, les enfants sont déposés aux bancs des talus de la route, ou quelquefois mis dans une caisse, laquelle est placée entre deux grosses branches d'arbres.

En vain les vice-rois des provinces lancent-ils des proclamations contre l'infanticide. Leurs ordonnances n'ont point d'effet. Il en est de même des exhortations des philosophes chinois. Des sociétés charitables essayent d'effrayer les auteurs de l'infanticide en faisant circuler de petites brochures illustrées, dans lesquelles sont racontées des histoires d'une naïveté enfantine, traitant des châtimens célestes réservés à ceux qui pratiquent l'infanticide et des récompenses divines accordées à ceux qui essayeront de conjurer ce crime. Jusqu'ici les résultats les plus positifs ont été obtenus par l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*.

---

❁      V A R I A      ❁

UN ÉVADÉ DE LA MÉDECINE

**M. Stephen Pichon, ministre de France à Pékin.**

M. Stephen Pichon, le plénipotentiaire de la France à Pékin, dont nous publions le portrait dans ce numéro consacré à la Chine, est, on l'ignore généralement, un ancien étudiant en médecine, un évadé de notre profession. Après avoir fait ses études au lycée de Besançon, il vint les terminer à Paris, puis il suivit des cours de médecine, qu'il interrompit bientôt pour se lancer dans la politique militante (1). Il fut quelque temps externe à l'hôpital Saint-Antoine et prit une douzaine d'inscriptions, peut-être même davantage.

Rappelons seulement, ceci n'étant plus de notre domaine, que M. Stephen Pichon, après avoir été rédacteur à la *Commune affranchie*, puis à la *Justice*, fut successivement conseiller municipal de Paris, député de la Seine, secrétaire de la Chambre des députés. Ayant échoué aux élections législatives, il entra dans la carrière diplomatique, où il réussit d'emblée par son abord sympathique et surtout son habileté et son esprit de décision.

Nommé ministre plénipotentiaire de la République française à Port-au-Prince, au moment où nos relations avec Haïti étaient fort tendues, M. Pichon sut contraindre le gouvernement haïtien à faire droit à nos légitimes réclamations.

Envoyé à Rio de Janeiro, M. Pichon fut tout aussi heureux dans ses rapports avec le Brésil.

Le 8 avril 1898, il était nommé à Pékin, avec la première classe de son grade et la rosette d'officier de la Légion d'honneur. En ses deux années de séjour dans la capitale du Fils du Ciel, M. Stephen Pichon a conquis de nouveaux titres à notre sympathie et à notre reconnaissance; dans ce poste si délicat il a su faire respecter le

---

(1) M. le Dr Dugouet a bien voulu nous transmettre les quelques notes biographiques qui suivent : « En quittant le lycée Louis-le-Grand, nous avons, avec Pichon et deux autres camarades, pris nos inscriptions à la Faculté de médecine, pour l'année scolaire 1876-1877. S. Pichon a suivi très irrégulièrement le cours de cette année; il consacrait son temps à l'organisation de conférences et de réunions à la salle de la rue d'Arns et prenait part aux manifestations qui se produisaient dans le Quartier Latin... Il a renoncé aux études médicales pour entrer dans le journalisme... »